

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2006

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE - (n° 3338)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 694

présenté par
Mme Adam, MM. Blazy, Jean-Marie Le Guen, Zanchi
et les membres du groupe Socialiste et apparentés

APRÈS L'ARTICLE 9, insérer la division et l'intitulé suivants :

« Chapitre II *ter* »

« Disposition relative à la lutte contre la délinquance économique »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient, pour prévenir une délinquance quotidienne de façon efficace de traiter également les délinquances économiques qui trop souvent sous-tendent celle-ci.